



Commission des lieux et monuments historiques du Canada

RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT

2023-2024

Loi sur l'accès à l'information

Canada

Table of Contents

<i>Loi sur l'accès à l'information</i>	3
Rapport annuel (du 1er avril 2023 au 31 mars 2024).....	3
Introduction.....	3
Objet de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	3
Mandat de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (la Commission).....	3
Structure organisationnelle.....	4
Ordonnance de délégation de pouvoirs.....	5
Rendement pour 2023-2024.....	7
Formation et Sensibilisation.....	7
Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives	7
Initiatives et projets visant à améliorer l'accès à l'information.....	7
Sommaire des enjeux clés et mesures prises à l'égard des plaintes	7
Surveillance de la conformité.....	7
Rapport statistique 2023-2024 sur la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	7
Rapport supplémentaire 2023-2024 sur la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	8

Loi sur l'accès à l'information

Rapport annuel (du 1er avril 2023 au 31 mars 2024)

Introduction

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) a le plaisir de présenter au Parlement son rapport annuel sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* pour la période visée par le rapport commençant le 1er avril 2023 et se terminant le 31 mars 2024.

Le présent rapport est préparé et déposé conformément aux articles suivants :

- l'article 94 de la *Loi sur l'accès à l'information*, selon lequel le responsable de chaque institution fédérale doit établir un rapport annuel sur l'application de la *Loi* au sein de l'institution au cours de l'exercice financier et le présenter au Parlement;

Objet de la *Loi sur l'accès à l'information*

L'objet de la *Loi sur l'accès à l'information* est d'accroître la responsabilité et la transparence des institutions de l'État afin de favoriser une société ouverte et démocratique et de permettre un débat public sur la conduite de ces institutions.

À cet égard :

- la partie 1 élargit le droit actuel du Canada afin de prévoir un droit d'accès aux informations contenues dans les documents relevant d'une institution gouvernementale, conformément aux principes selon lesquels les informations gouvernementales doivent être mises à la disposition du public, les exceptions nécessaires au droit d'accès doivent être limitées et spécifiques, et les décisions concernant la divulgation d'informations gouvernementales doivent faire l'objet d'un contrôle indépendant du gouvernement;
- la partie 2 fixe des exigences visant la publication proactive de renseignements.

Mandat de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (la Commission)

En vertu de la *Loi sur les lieux et monuments historiques*, la Commission est l'organisme consultatif prévu par la loi auprès du ministre de l'Environnement et du Changement climatique sur l'importance historique nationale des lieux, des gens et des événements de l'histoire canadienne.

Depuis sa création en 1919, le gouvernement du Canada a désigné plus de 2 200 sujets d'importance historique nationale sur les conseils de la CLMHC. La CLMHC est également chargée de fournir des conseils sur la désignation des gares ferroviaires patrimoniales en vertu de la *Loi sur la protection des gares*

ferroviaires patrimoniales et sur la désignation des phares patrimoniaux en vertu de la *Loi Protection des phares patrimoniaux*.

La Direction générale des affaires autochtones et du patrimoine culturel de Parcs Canada (la Direction) offre des services de secrétariat à la CLMHC et reçoit environ 1 000 demandes de renseignements par année du public, des députés, des médias et des organismes patrimoniaux de partout au Canada concernant le processus de désignation, l'information sur la CLMHC et les délibérations antérieures de la CLMHC. De plus, la Direction traite et répond chaque année à environ 50 mises en candidature pour des sujets d'importance historique nationale. Il administre également la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*, le Programme national sur les lieux de sépulture des premiers ministres du Canada et la *Loi sur la protection des phares patrimoniaux*.

En 2023-2024, les fonctionnaires du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) de Parcs Canada avaient tous les pouvoirs délégués en ce qui a trait à la CLMHC.

Structure organisationnelle

La CLMHC a modifié son ordonnance de délégation de pouvoirs en matière d'AIPRP en juin 2023, accordant les pleins pouvoirs au Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de Parcs Canada.

Au cours de cette période de référence, le bureau de l'AIPRP de Parcs Canada faisait partie de l'équipe de la Direction des communications ministérielles. Le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels est composé de six (6) employés à temps plein chargés de mettre en œuvre et de gérer les services liés à l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* pour Parcs Canada et la CLMHC.

Des outils et des procédures internes ont été élaborés pour aider l'Agence à s'acquitter de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, des règlements et des politiques du Conseil du Trésor, et ils sont régulièrement examinés et améliorés.

La CLMHC traite un nombre relativement faible de demandes reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Ordonnance de délégation de pouvoirs

**Arrêté sur la délégation
en vertu de la
Loi sur l'accès à l'information
et de la
Loi sur la protection des
renseignements personnels**

En vertu de l'article 95 de la *Loi sur l'accès à l'information* et de l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le ministre de l'Environnement désigne les titulaires des postes mentionnés à l'annexe ainsi que les personnes occupant à titre intérimaire ces postes afin qu'ils exercent les attributions, prévues à l'annexe et figurant en regard de chaque poste, du ministre de l'Environnement à titre de responsable de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en vertu des dispositions de ces lois. Le présent document remplace et annule tout arrêté antérieur.

***Access to Information Act
and
Privacy Act
Delegation Order***

The Minister of the Environment, under section 95 of the *Access to Information Act* and section 73 of the *Privacy Act*, designates the persons holding the positions set out in the schedule, or the persons occupying on an acting basis those positions, to exercise the powers, duties and functions of the Minister of the Environment as the head of the Historic Sites and Monuments Board of Canada, under the provisions of those Acts, as specified in the schedule opposite each position. This delegation replaces all previous delegation orders.

Date, à la ville de Gatineau, ce 22^e jour de juin 2023
Dated, at the City of Gatineau, this 22nd day of June, 2023



L'honorable / The Honourable Steven Guilbeault
Ministre de l'Environnement
Minister of the Environment

ANNEXE / SCHEDULE

Poste / Position	<i>Loi sur l'accès à l'information et règlements / Access to Information Act and Regulations</i>	<i>Loi sur la protection des renseignements personnels et règlements / Privacy Act and Regulations</i>
Vice-Président, Relations externes et de l'expérience du visiteur, Agence Parcs Canada / Vice-President, External Relations and Visitor Experience, Parks Canada Agency	Autorité absolue / Full authority	Autorité absolue / Full authority
Gestionnaire, Bureau de l'Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP), Agence Parcs Canada / Manager, Access to Information and Privacy Office (ATIP), Parks Canada Agency	Autorité absolue / Full authority	Autorité absolue / Full authority
Analyste principal (PM-05) Bureau de l'Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP), Agence Parcs Canada / Senior analyst (PM-05), Access to Information and Privacy Office (ATIP), Parks Canada Agency	Sections 7 and 9 of the <i>Access to Information Act</i>	Sections 14 and 15 of the <i>Privacy Act</i>

Rendement pour 2023-2024

Le rapport statistique présenté au nom de la CLMHC au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.

Étant donné que la plupart des demandes d'information du public, des médias, des universitaires, des entreprises et des organismes patrimoniaux sont liées à des renseignements accessibles au public et soumises directement à la Direction, très peu de demandes sont présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Formation et Sensibilisation

Aucune activité de formation ou de sensibilisation n'a eu lieu pendant cette période.

Au cours de la dernière période de référence, l'Agence a mis l'accent sur la formation de ses employés quant à leurs responsabilités en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Cette année, dix-huit (18) formations ont été données aux employés de l'Agence en 2023-2024. Au total, trois cent quatre-vingt-dix-huit (398) employés ont assisté à ces séances.

Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives

Aucune nouvelle politique de l'Agence concernant l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* n'a été mise en œuvre au cours de la période visée par le rapport.

Initiatives et projets visant à améliorer l'accès à l'information

Pour la période de référence commençant le 1er avril 2023 et se terminant le 31 mars 2024, la délégation en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* au nom de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a été accordée aux employés de Parcs Canada responsables du Bureau d'accès à l'information de Parcs Canada. Ce changement a été mis en œuvre pour s'assurer que les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels sont traitées par une unité organisationnelle spécialisée et spécialisée.

Sommaire des enjeux clés et mesures prises à l'égard des plaintes

La CLMHC n'a reçu aucune plainte et aucune enquête n'a été conclue en 2023-2024 ; Il n'y a aucun problème à signaler à cet égard.

Surveillance de la conformité

Tous les fonctionnaires de la Direction ayant des responsabilités de gestion liées à la CLMHC (superviseurs, gestionnaires et directeurs) sont informés des heures de travail des membres de l'équipe consacrées à la réalisation des demandes d'accès à l'information. En 2023-2024, aucune surveillance n'a été effectuée au cours de la période visée par le rapport.

Rapport statistique 2023-2024 sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Le Rapport statistique sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* est joint au présent document.



Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution: Comission des lieux et monuments historiques du Canada

Période d'établissement de rapport : 2023-04-01 au 2024-03-31

Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		1
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		1
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		1
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	0	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	0	

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	0
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur privé)	0
Organisation	0
Public	0
Refus de s'identifier	1
Total	1

1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	1
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	1

Section 2 – Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	0

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							Total
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
0	0	0	0	0	0	0	0

2.4 Pages communiquées informellement

Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0	16(2)	0	18a)	0	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18b)	0	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	0	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(2)c)	0	18d)	0	21(1)a)	0
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	0
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	0
14a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	0
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	0	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	0	23	0
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	0	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1)a)	0	20(1)b.1)	0	24(1)	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)b)	0	20(1)c)	0	26	0
16(1)a)(ii)	0	16.5	0	20(1)d)	0		
16(1)a)(iii)	0	16.6	0				
16(1)b)	0	17	0				
16(1)c)	0						
16(1)d)	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)e)	0	69(1)g) re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	0	0	0	0	0

4.5 Complexité

4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier, document électronique et ensemble de données

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
0	0	1

4.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier, document électronique et ensemble de données par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requis	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

4.6 Demandes fermées

4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	1
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i> (%)	100

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
0	0	0	0	0

4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la *Loi* (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0

Total	0	0	0
--------------	---	---	---

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 5 – Prorogations

5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	0	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Section 6 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	1	\$5.00	0	\$0.00	0	\$0.00
Autres frais	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00
Total	1	\$5.00	0	\$0.00	0	\$0.00

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion

9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
0	0	0

9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant une intention d'émettre une ordonnance par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
0	0	0	0	0	0

Section 10 – Recours judiciaire

10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

Section 11 – Ressources liées à la *Loi sur l'accès à l'information*

11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$0
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$0
• Contrats de services professionnels	\$0	
• Autres	\$0	
Total		\$0

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	0.000
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.000
Étudiants	0.000
Total	0.000

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

Rapport supplémentaire 2023-2024 sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Le Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* est joint au présent rapport.



Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution : Commission des lieux et monuments historiques du Canada

Période
d'établissement de rapport : 2023-04-01 au 2024-03-31

Section 1 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes <i>dans</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes <i>dépassant</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	0	0	0
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

1.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	0

Section 2 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

2.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes <i>dans</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes <i>dépassant</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	0	0	0
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0

Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

2.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	0

Section 3: Numéro d'assurance social**Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2023-2024?****Non****Section 4: Accès universel sous la *Loi sur la protection des renseignements personnels*****Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers en dehors du Canada en 2023-2024?****0**